



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 047-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2024.RRGR.67

Déposée le : 07.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : de Quervain (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Dubler (Bern, Les VERT-E-S)
Buri (Konolfingen, PVL)
von Greyerz (Bern, PS)
Esseiva (Bern, PLR)
Leuenberger (Uetligen, PEV)
Kohli (Wabern, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 697/2024 du 26 juin 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Pour garantir la participation de la Suisse à Erasmus+

Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès de la Confédération et de s'engager afin que le Conseil fédéral présente aux Chambres fédérales un message de financement pour Erasmus+.

Développement :

En décembre 2023, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation, qui comprend notamment la réassociation à Erasmus+ et à Horizon Europe. Par conséquent, la voie est désormais libre pour renégocier avec l'UE la participation systématique de la Suisse à Horizon Europe et à Erasmus+.

Depuis 2014, les milieux de la formation professionnelle et universitaire, mais aussi de l'animation de jeunesse, sont fortement désavantagés par l'absence de participation à Erasmus+. De par son rôle majeur en tant que site de formation et de recherche, la Suisse doit participer à ces deux programmes renforçant la qualité de la formation et la compétitivité. Il s'agit dès lors d'envoyer un signal fort au Conseil fédéral pour bien souligner l'urgence de mener à bon terme les négociations avec l'UE. Pour garantir le succès de cette démarche, il est notamment essentiel que le Conseil fédéral définisse aussi rapidement que possible les bases du financement sur le plan de la politique intérieure. Il est dès lors pertinent que les cantons, compétents en matière de formation tertiaire, s'expriment eux aussi et militent pour le financement des deux projets.

Alors que le Conseil fédéral a présenté dès 2020 le message relatif au financement de la participation à part entière de la Suisse à Horizon Europe, un tel message fait toujours défaut en ce qui concerne Erasmus+. La présente motion a pour but de charger le Conseil-exécutif d'intervenir auprès de la Confédération et de demander au Conseil fédéral de présenter le moment venu au Parlement un message sur le financement d'Erasmus+.

Alors même que la politique de la formation relève de la compétence des cantons en vertu de la Constitution fédérale, ceux-ci ne sont guère impliqués dans les négociations relatives à Erasmus+ ou à Horizon Europe. Par la présente motion, le canton de Berne envoie un signal fort de soutien à Erasmus+ et souligne l'importance capitale de la participation à ce programme pour le canton de Berne.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à représenter le canton à l'intérieur et à l'extérieur (art. 90, al. 1, lit. a ConstC). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif partage la préoccupation majeure des motionnaires et espère que la Suisse pourra à nouveau participer le plus rapidement possible aux programmes de recherche de l'UE « Horizon Europe » et « Erasmus+ » en tant que membre associé à part entière. À cet égard, il se réfère notamment à la position commune que les cantons ont adoptée au sein de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) vis-à-vis de la Confédération. Dans ce contexte, la présidente de la CDIP a qualifié Erasmus+ de facteur décisif et garant du succès du pôle de formation qu'est la Suisse¹.

La mobilité rendue possible par Erasmus+ contribue au développement de la compétitivité et de la capacité d'innovation de notre pays et renforce la visibilité internationale de la Suisse dans le paysage éducatif européen. Parallèlement, les échanges réalisés via Erasmus+ permettent à de nombreux jeunes suisses d'élargir leurs horizons professionnels, académiques, humains et interculturels.

La Suisse ne fait plus partie du programme Erasmus+ depuis 2014. Pour que la mobilité avec les pays associés à ce programme soit toujours possible, le Conseil fédéral a adopté une solution financée par des fonds suisses. Cette « solution suisse » est coordonnée par l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité (Movetia) et remplace partiellement, mais pas totalement, les possibilités offertes par Erasmus+. En effet, la Suisse est actuellement exclue de certains organes, groupes d'expertise et coopérations ou ne peut pas en assumer la responsabilité. De plus, par rapport à Erasmus+, la « solution suisse » a considérablement alourdi la charge administrative des hautes écoles.

Le Conseil-exécutif rappelle que, en raison de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, son influence sur l'association de la Suisse à Horizon Europe et Erasmus+ est limitée. Il partage cependant l'avis des motionnaires selon lequel la Suisse devrait participer à Erasmus+ en tant que membre associé à part entière. Conformément à la répartition des compétences, le financement fédéral de cette pleine association devrait être soumis aux Chambres fédérales dans le cadre d'un message de financement concernant le remplacement

¹ Article de blog rédigé par la présidente de la CDIP et publié le 30 janvier 2024 : [Erasmus+, facteur décisif et garant du succès du pôle de formation qu'est la Suisse — Accueil \(edk.ch\)](#)

de la « solution suisse ». Le Conseil-exécutif est prêt à s'engager en faveur de cet objectif auprès des organes fédéraux, dans les limites des leviers qui sont à sa disposition au sein de la CDIP et de la Conférence suisse des hautes écoles.

Destinataire

– Grand Conseil